



Cerizay, le 15/05/2014

Madame, Monsieur,

Votre enfant est actuellement élève au collège, et le sera normalement l'an prochain.

Si vous souhaitez qu'il soit demi-pensionnaire à la rentrée prochaine, nous vous demandons de :

remplir le formulaire de tarification de la restauration, ci-joint.

(ne pas oublier d'y joindre la copie des deux premières pages de votre avis d'imposition 2013, et les autres pièces Demandées, dont une lettre si votre situation a changé depuis le 31/12/2012 (cf page 2))

Vous trouverez joint à cette note un imprimé d'information qui vous expliquera le mode de tarification de la restauration, établi par le Conseil Général des Deux-Sèvres.

Ces documents sont à remettre au secrétariat pour le vendredi 30 mai délai de rigueur

(si vous ne rendez pas ces documents, le Conseil Général vous appliquera le tarif de restauration le plus élevé)

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Principal

Remy PLUMAUT



NB : Vous pouvez retrouver cette note sur le site du collège Georges Clémenceau :
<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-cerizay/>